

Annemasse, le 28 août 2020

Réf. : CLG/FB

Objet : Contribution du Pôle métropolitain à l'organisation des Rencontres du Développement du Canton de Genève (24 – 28 septembre 2020)

Madame, Monsieur,

Le Canton de Genève organise du 24 au 28 septembre prochain ses Rencontres du Développement. L'objectif de ces rencontres est d'offrir à la population un temps d'information et de dialogue sur les enjeux du développement territorial, économique et sociétal de la région genevoise, dans la perspective des défis environnementaux liés notamment à l'urgence climatique. Ces rencontres visent à répondre aux inquiétudes qui émergent sur la qualité architecturale et sur la capacité genevoise à cultiver son vivre ensemble.

Pour alimenter le programme des Rencontres du Développement, quatre axes sont proposés, des contributions et des débats permettant d'identifier les principaux thèmes :

- Qu'est-ce que le développement ?
- Quelle qualité urbaine ?
- Quelle place pour l'environnement ?
- Quelle place pour le bien-être ?

Le Pôle métropolitain du Genevois français représente les intercommunalités du Genevois français et constitue la partie française du Grand Genève. A ce titre, il intervient sur les sujets liés à l'aménagement et au développement durable du territoire. A ce titre, il représente les collectivités locales françaises partenaires du Grand Genève, au même titre que la République et Canton de Genève et la Région de Nyon.

Le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite saluer la possibilité offerte aux habitant.e.s du Canton de Genève et de sa région, aux organisations de la société civile, aux organisations politiques et professionnelles de participer à la construction du programme de ces rencontres, par la mise à disposition de la plateforme participer.ge.ch.

La présente contribution du Pôle métropolitain du Genevois français s'inscrit dans une démarche constructive, vise à alimenter les débats et à apporter des éléments de contexte pour l'organisation des Rencontres du Développement.

Le développement du Canton de Genève s'inscrit dans le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise du Grand Genève, au cœur d'un bassin de vie transfrontalier. Les études de l'Observatoire



statistique transfrontalier l'attestent : les périmètres du Pôle métropolitain et du Grand Genève correspondent à la réalité de notre bassin de vie et appelle des réponses politiques à cette échelle. De nombreux défis, partagés à l'échelle franco-valdo-genevoise sont encore à relever. Ce territoire transfrontalier connaît de nombreux déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques.

Il doit **gérer une croissance démographique** parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération). Il doit veiller à **une meilleure répartition de la production de logements et de la création d'emplois** à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un **développement urbain** induisant une pression sur l'environnement et sur les terres agricoles, une explosion de la **mobilité** avec un phénomène de congestion aux frontières (550 000 passages de douane par jour en 2011 aux frontières du canton de Genève) ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Le Canton de Genève s'inscrit au cœur de l'agglomération franco-valdo-genevoise où les logiques d'interdépendances sont nombreuses et structurantes.

Alors que le Grand Genève accueille plus d'un million d'habitants, le Pôle métropolitain du Genevois français, la partie française du Grand Genève, en accueille 420 000 soit presque autant que le Canton de Genève qui en accueille 500 000. Dans les logiques d'interdépendances sociales, économiques, environnementales, de mobilité et de production de logement qui structurent le territoire, le Canton de Genève constitue la ville-centre de la métropole binationale du Grand Genève avec un fonctionnement métropolitain produisant ses effets du centre vers les périphéries suisses et françaises. Le territoire du Grand Genève s'appuie sur un réseau métropolitain, autour d'une ville-centre et une périphérie de villes moyennes interconnectées entre-elles. Le Grand Genève s'insère dans les réseaux européens et mondiaux tout en garantissant une proximité des espaces ouverts, que les réflexions sur le développement doivent garantir. Il est indispensable que les capacités et moyens d'actions soient renforcés et partagés au niveau transfrontalier, à l'échelle du Grand Genève et de la métropole lémanique, et à l'échelle du Canton de Genève, du Genevois français et de la Région de Nyon. Le Grand Genève, structuré autour de la centralité genevoise, constitue une métropole de portée européenne de plus d'un million d'habitants.

C'est pourquoi il est indispensable que la question du développement soit appréhendée à cette échelle, dans la mesure où les décisions des uns affectent celles des autres. Penser à l'échelle de l'agglomération est un impératif, avec des actions menées par les acteurs territoriaux sur leur ressort territorial, mais également ensemble, dans le cadre des travaux du Grand Genève notamment. Les orientations prises par le Canton de Genève ont un impact fort sur l'orientation des politiques publiques de la partie française de l'agglomération binationale. A titre d'illustration, un tiers des actifs du Canton de Genève résident en France. 4000 logements sont ainsi construits annuellement dans le Genevois français pour accueillir le développement induit par la dynamique du Canton de Genève, contribuant à la diffusion de la production de logements dans le Genevois français. Ces actifs se déplacent, consomment, utilisent des services, des équipements et orientent, *in fine*, les stratégies d'aménagement du territoire mises en place par les partenaires français du Grand Genève. Cette structuration en réseau offre une plus grande capacité de résilience que des métropoles hyper-concentrées, à condition de bénéficier de réseaux de transports publics efficaces et de services de proximité efficaces. L'organisation de la production d'énergies renouvelables doit aussi être pensée dans ce nouveau rapport entre le centre et les agglomérations régionales du Grand Genève, à l'échelle transfrontalière.

Le développement du Canton de Genève s'inscrit dans le développement du Grand Genève. Il s'agit de construire un développement soutenable, qui s'appuie sur la structuration en réseau de l'agglomération transfrontalière pour être capable de conjuguer transition écologique, durabilité, création de valeur ajoutée et emplois, solidarités et cohésion.

Pour bâtir un projet de développement soutenable et répondant aux enjeux de la transition écologique, qui couvre les différents aspects de la vie quotidienne des habitants, il est donc indispensable que les relations fonctionnelles du Canton de Genève avec les territoires voisins soient prises en compte.

La définition du « développement » du Canton de Genève doit être envisagée et partagée à l'échelle du Grand Genève afin que les acteurs territoriaux de l'aménagement apportent des réponses concertées et coordonnées. Ainsi, le développement du Canton de Genève doit se penser à

l'échelle du Canton mais également à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, dans une logique de réciprocité. Les Rencontres du Développement pourraient permettre de réinterroger le lien entre croissance démographique, croissance économique et développement durable du territoire.

Compte-tenu du contexte, des ressources locales et des enjeux internationaux, la définition du « développement genevois » devrait contribuer très fortement à la lutte contre le réchauffement climatique, construire la transition écologique et favoriser la réduction des inégalités territoriales. Les axes de travail majeurs portent sur les questions de mobilité, d'aménagement, de politiques de services, avec la volonté partagée de créer une agglomération qui soit à la fois multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique.

Le développement durable du territoire passe par une exigence forte de qualité pour des projets urbains denses, bien desservis par les transports en commun, à proximité des équipements et des services. **La qualité urbaine doit être mise au service de la densité, pour éviter le mitage et la consommation des sols non-bâties et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.** La densification doit anticiper les conséquences du dérèglement climatique (lutte contre les îlots de chaleurs urbains, végétalisation, trames de fraîcheur, espaces verts et espaces publics, matériaux, revêtements, construction durable) et les changements de modes de vie (décohabitation, télétravail, mutualisation et réversibilité des lieux) dans une logique de proximité. **La densification ne doit plus être subie mais souhaitée par les habitants pour les aménités urbaines qu'ils y trouveront. La crise sanitaire actuelle invite à repenser l'aménagement et l'attractivité des centres urbains denses, quelles que soient leurs tailles. Partout, l'espace public, la place accordée aux modes actifs et modes doux (piétons, vélos), le mobilier urbain et les espaces de rencontres peuvent être requestionnés au regard du risque épidémique. Même si la question de la santé publique doit être au cœur des réflexions, la situation actuelle nous invite aussi à redonner plus d'attention à la nature en ville, à l'exposition des bâtiments au soleil, aux vents, aux bruits ; à la qualité des logements qui prennent une autre dimension : celle de la cohésion, de la capacité à vivre en ville, ensemble. La conception de nos logements, de nos immeubles, de nos quartiers doit évoluer pour intégrer cette dimension du « plaisir à vivre en ville, ensemble ». Des critères délaissés jusqu'à présent sont apparus comme vitaux : accès à des espaces extérieurs (privés – balcons, terrasses – ou publics – espaces verts, rives du lac, jardins en pied d'immeuble), espaces dédiés au travail à distance et modularité de nos espaces de vie, augmentation du ratio surface – résident etc.**

Les ressources environnementales renouvelables et les services écosystémiques rendus par l'environnement pourraient fonder la définition du développement du Canton de Genève. En effet, l'aménagement du territoire peut contribuer au maintien de la biodiversité et à redonner sa place à l'environnement (végétalisation, pollinisation, amélioration de la qualité de l'air et maintien des sols par les arbres, sols « vivants », recueil et traitement des eaux de ruissellement, imperméabilisation limitée des sols etc.).

Le Canton de Genève s'engage aujourd'hui à repenser les modalités de son développement à venir. Le Pôle métropolitain souligne qu'au regard de son cadre de vie exceptionnel, de ses ressources, des conditions-cadres dont il bénéficie et de son poids sur la scène locale et internationale, le Canton de Genève a la responsabilité de s'engager résolument dans un développement réfléchi, durable, soutenable. Les orientations que le Canton de Genève prendra en matière de développement auront un impact localement, à l'échelle du Grand Genève et de l'espace lémanique. C'est pourquoi le Pôle métropolitain du Genevois français invite le Canton de Genève à prendre la mesure de sa responsabilité, au-delà de ses frontières. Le Canton de Genève doit faire la démonstration de la possibilité d'un développement résolument plus vert, en phase avec les enjeux de l'urgence climatique et de la transition écologique. Fort de la conviction d'un territoire partagé et d'enjeux communs, le Pôle métropolitain du Genevois français participera avec intérêt aux Rencontres du Développement.